

REPUBLIQUE FRANCAISE



DECISION DU PRESIDENT N° 2021 - 116 DU 06 MAI 2021

OBJET : MARCHÉ SUBSEQUENT S37V51 « AMENAGEMENT DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE » ISSU DE L'ACCORD-CADRE 8TVE01 POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE - ACTE MODIFICATIF EN COURS D'EXECUTION N°1

Exposé des motifs

Le marché subséquent S37V51 issu de l'accord-cadre 8TVE01 Travaux de voirie a pour objet les travaux d'aménagement de points d'apport volontaire.

Il a été notifié le 09 décembre 2020 au groupement MALET / TOVO dont le mandataire solidaire est la société SPIE BATIGNOLLES MALET – 43 Rue de Daubas – 47550 BOE – N° SIRET 302 698 873 00239 pour un montant estimatif de 227 075.33 € HT.

Le présent avenant n°1 a pour objet de modifier certaines prestations pour répondre à différents imprévus rencontrés durant les travaux.

Suite à l'obligation de réaliser un mur de soutènement pour le PAV situé rue Tolède à Agen, l'introduction de prix nouveaux référencés dans le BPU de l'accord cadre est nécessaire.

Prix nouveaux référencés dans le BPU de l'accord cadre 8TVE01 :

3.47 – Mouvements de terre en remblais
Le mètre cube : 15.90 € HT

4.63 – Percement de regard de visite ou paroi de collecteur pour branchement de canalisation
L'unité : 149.10 € HT

6.87 – enduit Ton Pierre
Le mètre carré : 34.79 € HT

9.47 – Béton C35/45
Le mètre cube : 497.00 € HT

9.51 – ouvrage BA maçonné
Le mètre cube : 497,00 € HT

9.53 – Armature pour B.A et Ronds lisses
Kg : 1.99 € HT

9.56 – drains et barbacanes
Le mètre linéaire : 49.70 € HT

Les prix nouveaux sont établis dans les conditions économiques du mois de Février 2021.

Les travaux des PAV suivants sont supprimés du programme :

- Bd Edouard Lacour Agen : Aménagement réalisé par le service voirie
- Tournelaire Foulayronnes : Aménagement réalisé par les riverains sans que nous en soyons informés
- Valon de Vérone Foulayronnes : Non réalisable
- Av. de la gare Layrac : Aménagement sur parcelle privée, changement de propriétaire qui refuse le projet.
- Cote de l'amandier Sainte Colombes : Aménagement reporté suite à une déclaration de catastrophe naturelle en cours
- Roudoulou Sauvagnas : mise en place de paves vu en régie

Les travaux des PAV suivants sont rajoutés pour la Commune du Passage:

- Rue Bissière -> Cuve semi-enterrée 3m3
- Rue Carmel -> Dalle type 1
- Rte Peyre -> Dalle Type 2
- Rue de L'Ecussan -> Dalle type 2
- Rue Théophile de Viau -> Dalle Type 2
- Imp Chopin -> Dalle Type 2
- Rue J Macé -> Dalle Type 2
- Ch des Monges -> Dalle Type 2
- Rue Carnot -> Dalle Type 2
- Rue Lautrec -> Dalle Type 2 + T2

Le montant de l'avenant est de :

- Taux de la TVA : ...20,00%.....
- Montant HT :- 19 510.42€.....
- Montant TTC : ... - 23 412.50€.....
- Pourcentage écart : - 8.59% du montant initial du marché

Nouveau montant du marché subséquent :

- Taux de la TVA : ...20,00%.....
- Montant HT :207 564.91€.....
- Montant TTC : ... 249 077.89€.....

Cadre juridique de la décision

VU l'article 139 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

VU l'article 1.2 de la délibération du Conseil d'Agglomération d'Agen, en date du 16 Juillet 2020, donnant délégation permanente au Président, pour prendre toute décision concernant les avenants aux marchés publics sans limitation de montant (*y compris pour les marchés formalisés*) et quel que soit le pourcentage d'augmentation de l'avenant, même lorsque celui-ci entraîne une diminution du montant initial de à 8.59%.

VU l'arrêté n°2020-AG-26 en date du 17/07/2020 donnant délégation de fonction à Madame Clémence BRANDOLIN ROBERT, Représentant du pouvoir adjudicateur,

Considérant l'exposé ci-dessus, le Président

DECIDE

1°/ DE VALIDER L'ACTE MODIFICATIF EN COURS D'EXECUTION N°1 AU MARCHE SUBSEQUENT S37V51 « TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE » AYANT UNE INCIDENCE FINANCIERE EN MOINS-VALUE DE

19 510.42€ HT SUR LE MARCHE SUBSEQUENT ET PORTANT LE NOUVEAU MONTANT DU MARCHE SUBSEQUENT A 207 564.91€ HT SOIT 249 077.89€ TTC.

2°/ DE SIGNER LEDIT ACTE MODIFICATIF EN COURS D'EXECUTION AVEC LE GROUPEMENT MALET/ TOVO DONT LE MANDATAIRE SOLIDAIRE EST LA SOCIETE SPIE BATIGNOLLES MALET 43 RUE DE DAUBAS – 47550 BOE – N° SIRET 302 698 873 00239.

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte
informe que la présente décision peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture

Affichage le 11/05/2021

Télétransmission le 11/05/2021

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Pour le Président

Clémence BRANDOLIN ROBERT



REÇU EN PREFECTURE

le 11/05/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DC-047-200035459-20210506-2021_116-CC